

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **10**

**SEANCE du 18 février 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/10**

**Objet : Classement de parcelles en voirie communale**

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 ;

Vu la délibération du 22 janvier 1999 décidant l'acquisition à titre gratuit des parcelles n<sup>os</sup> 176, 178 et 180 de la section 11 ;

Vu l'acte d'acquisition en date du 7/12/1999 des parcelles n<sup>os</sup> 176, 178 et 180 de la section 11 inscrit au livre foncier au feuillet 608 pour le compte de la commune ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2000 décidant l'acquisition des parcelles n<sup>os</sup> 182, 158, 184, 186, 140, 189 de la section 11 et les parcelles n° 533 et 534 de la section 16 ;

Vu l'acte d'acquisition en date du 15/03/2001 des parcelles n<sup>os</sup> 140, 158, 184, 186, 189 de la section 11 et les parcelles n° 533 et 534 de la section 16 inscrit au livre foncier au feuillet 608 pour le compte de la commune ;

Vu l'acte d'acquisition en date du 8/03/2001 de la parcelle n° 182 de la section 11 inscrit au livre foncier au feuillet 608 pour le compte de la commune ;

Vu la délibération du 11 septembre 2009 approuvant le classement des voies communales et mettant à jour le tableau de classement unique des voies communales ;

Vu le tableau de classement unique des voies communales mis à jour en 2009 ;

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 269 A en date du 23 septembre 2010 pour le lieu-dit « Lehmgrube », en attente d'envoi au Livre Foncier établi par le cabinet Thierry Carbiener, géomètre-expert à Strasbourg ;

Vu la délibération n° 2011/09 en date du 18 février 2011 décidant d'acquérir des parcelles au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Considérant que la commune avait acquis les parcelles n<sup>os</sup> 176, 178, 180, 182, 158, 184, 186, 140, 189 de la section 11 et les parcelles n<sup>os</sup> 533 et 534 de la section 16 afin d'élargir la rue du Kalkhof ; que ces parcelles n'ont jamais été classées dans le domaine public de la commune ; qu'il y a lieu de les classer en voirie communale ;

Considérant que la commune a décidé d'acquérir un certain nombre de parcelles au lieu-dit « Lehmgrube » en vue de travaux envisagés afin d'en faire la voirie (voir annexe 1 ; numéros de parcelles provisoires) ;

Considérant le chemin rural Viehgasse pour lequel sont prévus des travaux de voirie et de réseaux pour desservir le lieu-dit « Lehmgrube » ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de classer en voie communale les parcelles n<sup>os</sup> 176, 178, 180, 182, 158, 184, 186, 140, 187, 189 de la section 11 et les parcelles n<sup>os</sup> 533 et 534 de la section 16, ce qui n'affecte pas la longueur de la voie mais seulement sa largeur (voir annexe 2) ;

DEICDE de classer en voie communale la parcelle 21/o.349, correspondant au chemin rural Viehgasse (numéro de parcelle provisoire) ;

S'ENGAGE à classer, dès les actes administratifs d'acquisition signés, à classer les parcelles du lieu-dit « Lehmgrube » acquises, telles qu'elles sont énumérées dans la délibération n° 2011/09 (voir annexe 1), en voies communales.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 18 février 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 21 février 2011.

Le Maire  
Alain NORTH